

EXTRAIT DU REGISTRE
DEPARTEMENT
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HAUTE-GARONNE
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 12 novembre 2024
Délibération n°8-7

L'an deux mille vingt-quatre le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
- Mmes ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : GUALTER Marie-Christine, BOTTAREL Sébastien et CARLINI Claude

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

Objet : EMPRUNT BUDGET PRINCIPAL PROJETS MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux réalisés ou en cours pour l'année 2024 : la sécurisation/ aménagement de l'avenue du Cagire/place de l'Eglise, la réfection des garages communaux allée de la peupleraie et la création d'un passage couvert avec accès PMR. Il informe le Conseil qu'il a sollicité les banques pour un emprunt moyen/long terme de 180 000 €.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu deux propositions :

- Le Crédit Agricole
- La banque postale

Monsieur le Maire, après avoir présenté les différentes propositions, propose de retenir le financement suivant :

Banque Postale	Montant	Durée	Périodicité	Taux d'intérêt (taux effectif global)	Mode d'amortissement
moyen/long terme	180 000 €	15	trimestrielle	3,57% (3,60%)	constant

(version CG-LBP-2023-14)

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 180 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2040

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 180 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 06/01/2025, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,57 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

Ouï l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de:

- de valider la proposition de la Banque postale comme énoncé ci-dessus pour la durée de 15 ans concernant le prêt à moyen/long terme
- d'autoriser le Maire à engager les démarches et signer les documents nécessaires

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Contre 0 Pour 11

Date de convocation 06 novembre 2024

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS